

**COMMISSION CONSULTATIVE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AERODROME DE CHELLES-LE PIN**



**Procès-Verbal  
Réunion du mercredi 7 mars 2018**

**Participaient à la séance :**

M. BRANLY	Sous-Préfet de Torcy, Président
Mme CROISSET	Sous-Préfecture de Torcy
M. MESBAH	Sous-Préfecture de Torcy
Mme SARANGA	DDT 77
M. BOUNIOL	DSAC Nord –Délégué régional IDF
M. FAVAREL	DSAC Nord
M. PONCET	DSAC-Nord

**Représentants des professions aéronautiques :**

M. DEVOUGE	Groupe ADP – Adjoint au Directeur de Paris-Le Bourget et des aérodromes d'aviation générale
Mme GRAVIER	Groupe ADP
M. PARIZOT	Groupe ADP

**Représentants des collectivités locales :**

M. PHILIPPON	Mairie de Chelles
--------------	-------------------

**Représentants des associations :**

M. GALLEY	ADQC
Mme AUDIBERT	ADSEP

Le quorum étant réuni, M. le Président Gérard Branly, sous-préfet de Torcy, ouvre à 14 heures 30 la séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chelles-Le Pin à la sous-préfecture de Torcy.

M. le Président aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016**

M. le Président soumet le procès-verbal de la réunion précédente aux observations des membres de la Commission.

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation particulière.

### **2. Bilan d'activité de la plate-forme**

M. Devouge (Groupe ADP), adjoint au Directeur du Bourget et des aérodromes d'aviation générale, expose les nouvelles modalités de comptage des mouvements que le Groupe ADP a mises au point pour les aérodromes d'aviation générale de la région parisienne ne disposant pas d'un service de contrôle aérien (Chelles-Le Pin, Coulommiers, Persan-Beaumont).

En 2017, l'évaluation du trafic se fait à partir de la mesure du nombre de connexions radio des pilotes permettant d'extrapoler le nombre de mouvements d'aéronefs sur l'année.

A partir de cette méthodologie, le trafic annuel en 2017 est évalué à environ 5 000 mouvements.

Cette activité faible, en baisse par rapport à l'an dernier, semble s'expliquer par des conditions météorologiques (forte pluviométrie) très défavorables en 2017.

Les premiers mois de l'année 2018 (janvier, février) confirment cette tendance, les fortes pluies rendant impraticable le terrain.

Au terme de cette présentation, M. le Président ouvre le débat aux éventuelles questions ou observations des membres de la Commission.

Les représentants des élus et des associations de riverains indiquent qu'ils n'ont reçu aucune plainte en 2017 relative au trafic aérien.

Il en va de même pour la DSAC-Nord qui, en 2017, n'a reçu qu'une demande d'information sur la réglementation afférente aux silencieux des aéronefs.

### **3. Points divers**

- M. Philippon (Mairie de Chelles) s'inquiète d'une rumeur faisant état d'un éventuel intérêt de la société Véolia pour l'aérodrome de Chelles-Le Pin en vue de sa branche construction.

M. Devouge (groupe ADP) dément cette rumeur.

- M. Devouge (Groupe ADP) attire l'attention de la Commission et des communes en particulier sur l'importance du respect du plan de servitudes aéronautiques

de l'aérodrome. Il mentionne un certain nombre d'événements (arbres, grues...) pouvant porter atteinte au plan de servitudes aéronautiques.

M. Favarel (DSAC-Nord) précise que les demandes de permis de construire et de montage ou démontage de grues doivent être obligatoirement soumises au service Développement Durable de la DSAC-Nord. La DSAC-Nord est saisie par les communes concernées et éventuellement par les porteurs de projet ou les grutiers.

M. Devouge (Groupe ADP) évoque en particulier le projet Nexity (grue et construction) aux abords de l'aérodrome. M. Philippon (Mairie de Chelles) confirme que la mairie sera attentive au respect de la procédure concernant ce projet.

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance après avoir remercié l'ensemble des membres de la Commission de leur participation.

Le sous-préfet de Torcy



Gérard BRANLY